

## Attribution de PP/PE au titre du classement général au challenge

<i>Classement Scratch</i>		<i>2<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> série</i>	
<i>Rang</i>	<i>PP</i>	<i>Rang</i>	<i>PE</i>
1 à 5	30	1 à 5	3000
6 à 10	25	6 à 10	2500
11 à 20	20	11 à 20	2000
21 à 36	15	21 à 36	1500
37 à 42	9	37 à 42	900
43 à 53	8	43 à 53	800
54 à 62	7	54 à 62	700
63 à 74	6	63 à 74	600
75 à 85	5	75 à 85	500
86 à 93	4	86 à 93	400
94 à 98	3	94 à 98	300
99 et 100	2	99 et 100	200

Une fois déduit l'ensemble des primes en PE déjà distribuées par le comité pour les épreuves régionales qui en sont dotées, le reste des PE est intégralement distribué aux 100 premiers joueurs 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> série du classement général suivant une formule dégressive en partant de 3000 PE attribués au premier.

Nota : le total des PE distribués à un joueur au titre des épreuves régionales de comité ne peut excéder 3000 PE.

Une fois déduit l'ensemble des primes en PP déjà distribuées par le comité pour les épreuves régionales qui en sont dotées, le reste des PP est intégralement distribué aux 100 premiers joueurs du classement général.

Les 100 premiers joueurs reçoivent les PP suivant une formule dégressive en partant de 30 PP attribués au premier du classement général.

Nota : le total des PP distribués à un joueur au titre des épreuves régionales de comité ne peut excéder 30PP tous comités confondus [règlement du classement FFB]